

cité des noms et fait usage d'arguments qui me donnent entièrement raison.

M. FOSTER : Monsieur l'Orateur, je demande au ministre de citer un nom ou un argument qui le justifie d'avoir affirmé les deux choses que nous venons d'entendre. Ma foi, je crois que le ministre de l'Intérieur a perdu la tête.

M. R. L. BORDEN : Le ministre de l'Intérieur a prétendu donner une autre version de l'affaire. Dans ce cas-là, il n'y en a qu'une et c'est celle qu'a exposée mon honorable ami (M. Foster). Le ministre a entrepris de dire que M. Nixon n'est pas un fonctionnaire public, dans l'acception ordinaire du mot, quelque sens que cela puisse avoir. M. Nixon a reçu ces sommes d'argent pour le Gouvernement et c'est celui-ci qui l'a nommé ; il était sous la dépendance du Gouvernement, comme le prouve l'enquête ordonnée par le ministre de l'Intérieur. Néanmoins, le ministre déclare que M. Nixon n'est pas sous la dépendance du Gouvernement bien qu'il ait envoyé de Winnipeg un fonctionnaire public pour tenir une enquête dans son bureau.

M. OLIVER : Ses écritures ont été vérifiées.

M. R. L. BORDEN : Ah ! ses écritures ont été vérifiées, n'est-ce pas ? Alors, Nixon n'était pas sous la dépendance du Gouvernement mais celui-ci avait le droit de vérifier ses écritures. Cette distinction est exquise ! C'est ainsi que le ministre envisage la situation, oui-da. Eh bien, si le Gouvernement contrôlait sa comptabilité, comment se fait-il qu'il n'ait pas sévi puisque les livres et les comptes de trois ou quatre années manquent ? C'est là une question pertinente. Si le ministre, au lieu d'afficher une indignation factice qu'il ne ressent pas et au lieu d'accabler mon honorable ami (M. Foster) d'injures, nous donnait des renseignements véridiques sur cette affaire, il remplirait mieux son devoir. Au dire du ministre, elle n'intéresse pas le public ; elle concerne uniquement mon honorable ami (M. Foster).

On dilapide les fonds publics, on se les approprie, les rapports sont altérés et falsifiés, tout cela depuis longtemps, et en fin de compte le Gouvernement ni le public n'ont rien à y voir, mais c'est au représentant de Toronto-nord à intervenir ! C'est la déclaration faite au Parlement et à la population par le gouvernement du Canada parlant par la bouche du ministre de l'Intérieur. Tout commentaire serait inutile.

Le ministre de l'Intérieur ne s'arrête pas là et il ajoute que c'est une affaire de famille et que mon honorable ami a commis la plus grande indécence en la dévoilant au public. Voyons ce qui en est. L'honorable député (M. Foster) l'a dit, c'est la vieille histoire de l'enfant d'un fonctionnaire public sur lequel on fait peser l'accusation d'avoir commis certains détournements. Le

ministre nous a dit que le public n'a pas intérêt à savoir à quelle date le fils de M. Nixon est entré dans ce bureau. Je lui ai demandé s'il ne croyait pas que ce détail eût son importance vu que ces détournements, d'après le rapport officiel, remontent jusqu'au mois d'avril, 1901, alors que des fonds appartenant à l'Etat ont été soustraits. On accuse maintenant le fils de tous ces détournements et, cependant, le Gouvernement, par la bouche du ministre de l'Intérieur, déclare que la date à laquelle le fils est entré en fonctions n'offre aucun intérêt.

Le ministre n'a-t-il pas lu le rapport qui se trouve dans les archives du département ? Ecoutez ce que disent ses propres subalternes. Je cite le quatrième paragraphe du rapport :

Très souvent, il y avait une grande différence entre la date des rentrées à la succursale de l'agence et la date des remises au bureau des terres fédérales, à Lethbridge, le sous-agent retenant les sommes reçues.

Ce n'est pas le fils ni un autre, mais le sous-agent qu'on accuse de cette infraction. Et plus loin :

Nulle demande d'inscription n'a été trouvée dans les cas suivants, bien que les honoraires eussent été payés au sous-agent.

Il cite ensuite les cas qu'il mentionne. Et, plus loin encore, il parle des lots sur l'emplacement de la ville de Macleod dont le sous-agent Nixon avait reçu le paiement. Il est question du fils auparavant, mais il n'est pas mentionné ici. Le rapport dit ensuite qu'il est prouvé par la déclaration extrajudiciaire d'un citoyen que l'argent a été payé à Nixon par le déposant lui-même. Cependant, au dire du ministre de l'Intérieur, il s'agit d'une affaire de famille et, si des torts ont été causés, c'est aux particuliers à exercer leur recours et ce n'est pas au Gouvernement de protéger le public contre les détournements de ce fonctionnaire qui couvrent une période de plusieurs années.

Examinons une de ces déclarations, celle de M. G. F. Beere, donnée à Macleod le 29 mars dernier :

Je, Gerald-Frederick Beere, de Macleod (Alberta), déclare solennellement que, le 11 avril 1901, j'ai payé au sous-agent Nixon \$30 en acompte sur l'achat du lot 13-N, 17e rue, ouest 5e avenue, emplacement de la ville de Macleod.

Il n'a pas payé au fils du sous-agent Nixon, mais à celui-ci lui-même. Autant que je puis voir, cette somme est une de celles que cet homme a détournées et dont il n'a pas rendu compte à qui de droit. Voici une autre déclaration :

Je, William-Henry Struthers, de la ville de Macleod (Alberta), déclare solennellement que je suis le frère de J. A. Struthers qui possède le reçu du sous-agent Nixon pour \$30 payé en acompte du lot 30-N, 20e rue, ouest 5e avenue, emplacement de la ville de Macleod, reçu daté du 2 juin 1902.